

Bruxelles, le 10 juillet 2019
(OR. en)

10969/19

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0147(NLE)**

**WTO 200
COASI 110**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	10968/19 WTO 199 COASI 109 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué en vertu de l'accord entre l'Union européenne et le Japon pour un partenariat économique en ce qui concerne l'établissement de la liste d'arbitres - Adoption

1. Le 3 juillet 2019, la Commission a soumis au Conseil la proposition citée en objet (doc. 10968/19 + ADD 1).
2. Le 5 juillet 2019, le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a approuvé la proposition telle qu'elle avait été modifiée pour tenir compte de certaines adaptations nécessaires.
3. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
 - adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10970/19;
 - décider de faire publier au Journal officiel de l'Union européenne, après adoption, la décision du comité mixte au titre de l'accord entre l'UE et le Japon pour un partenariat économique, dont le texte figure dans le document 10970/19;

- noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision lui sera transmise.
-